Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

37me Année. 10 juin 1911. N° 11.

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : Concours pour l'élaboration des plans de reconstruction du Bâtiment électoral, à Genève. — IIme Congrès international du froid, à Vienne, 1910. — Tunnel du Mont d'Or. – Société suisse des ingénieurs et architectes : Normes relatives à l'exécution des travaux de construction. — Association internationale pour l'essai des matériaux.

Concours pour l'élaboration des plans de reconstruction du Bâtiment électoral, à Genève.

Rapport du jury.

Le jury chargé de l'examen des projets présentés au concours pour l'élaboration des plans de reconstruction du Bâtiment électoral, composé de MM. les conseillers d'Etat V. Charbonnet et J. Perréard, ainsi que de MM. les architectes Jost, de Lausanne, Prince, de Neuchâtet, et Bovy, de Genève, s'est réuni les 5 et 6 avril 1911, à 9 heures, dans la grande salle du Bâtiment électoral, où sont exposés les projets.

M. V. Charbonnet a été désigné comme président, M. Bovy comme rapporteur.

Le jury a constaté la présence de 32 projets remis au Département des Travaux publics dans les délais fixés par le programme et portant chacun un numéro d'ordre d'arrivée et une devise ci-après :

1. La Clémence ; 2. Simple esquisse ; 3. Genevensis ; 4. Lux ; 5. Clarté ; 6. MDCCCXIV ; 7. Tourelle ; 8. Luceat ; 9. Bonivard ; 10. In Sole maculæ ; 11. Forum ; 12. Citoyen ; 13. Suffragette ; 14. Sans illusion ; 15. Temple d'Héraclée ; 16. Empro ; 17. Malgré tout ; 18. Patrie ; 19. Tour de Genève ; 20. Fourmilière ; 21. 1814 ; 22. Tous aux urnes ; 23. Notre centenaire ; 24. Sic transit ; 25. Alkestis ; 26. Neptune ; 27. Utile Dulci ; 28. Logique ; 29. Portique ; 30. Oh ; 31. Ohé ; 32. Estampille.

Après une première inspection des projets, le jury a reconnu qu'un effort a été fait par la plupart des concurrents, mais il estime qu'en général MM. les architectes ont conçu des intérieurs trop luxueux, et des façades qui pourraient être appropriées à tous autres édifices. Le caractère à donner à cette salle populaire n'a donc pas été compris. Les façades

CONCOURS POUR LE BATIMENT ÉLECTORAL, A GENÈVE

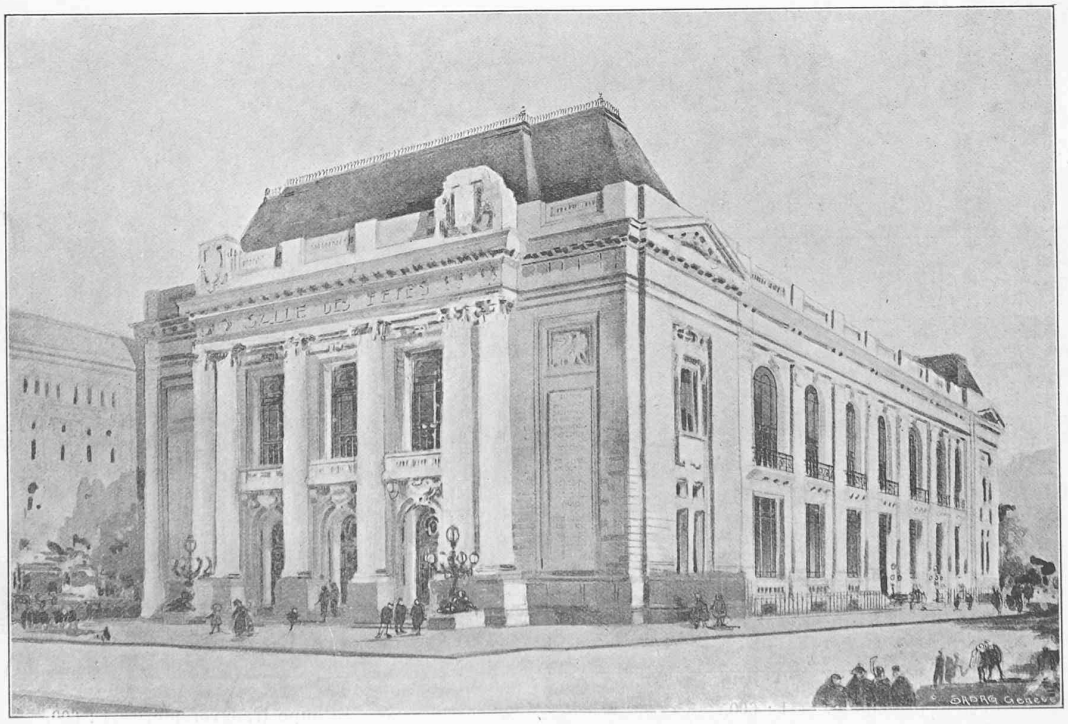

Perspective.

2e prix ex æquo : projet « Malgré tout », de M. Marc Camoletti, architecte, à Genève.

CONCOURS POUR LE BATIMENT ÉLECTORAL, A GENÈVE

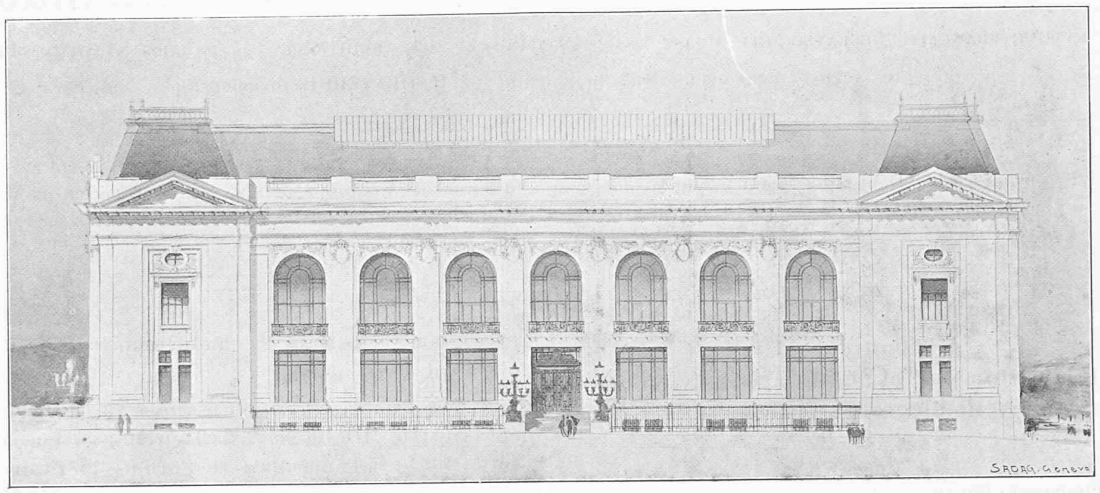

Façade latérale. — 1 : 600.

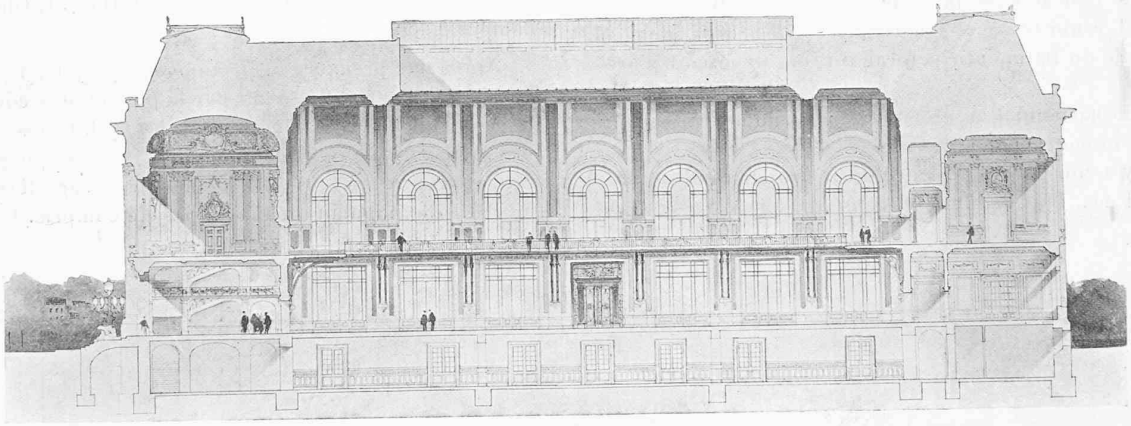

Coupe longitudinale. — 1 : 600.

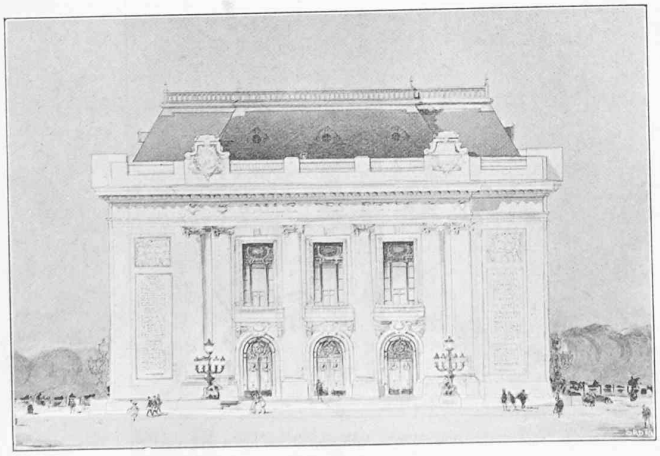

Façade principale. — 1 : 600.

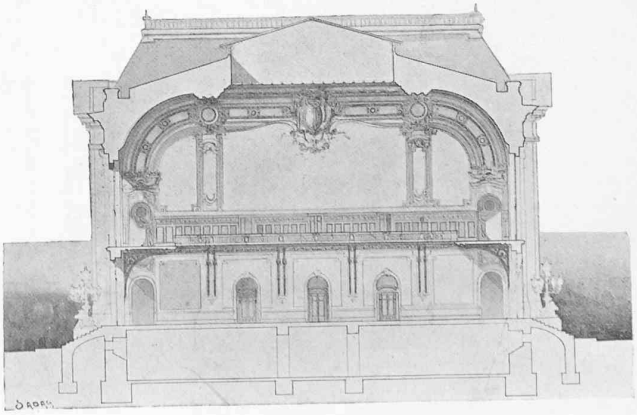

Coupe transversale. — I : 600.

2e prix ex æquo : projet « Malgré tout », de M. Marc Camoletti, architecte, à Genève.

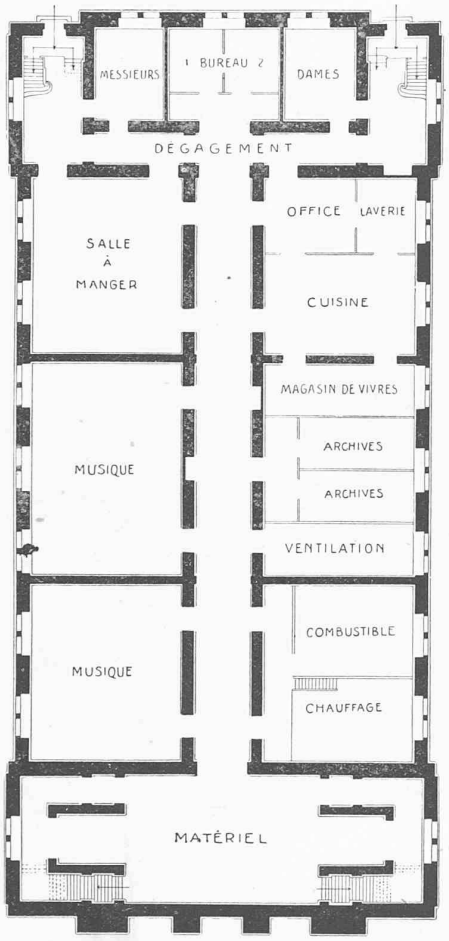

Plan du sous-sol. — 1 : 600.

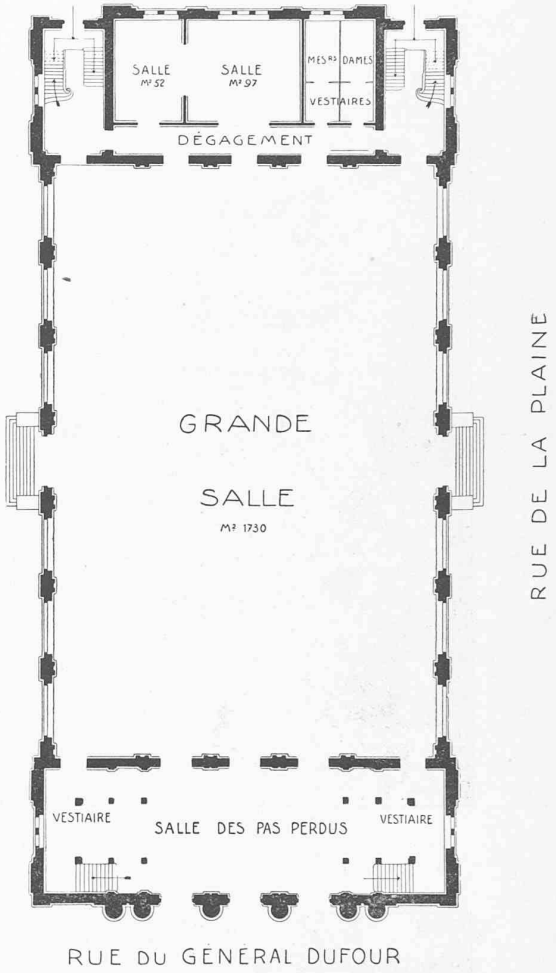

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.

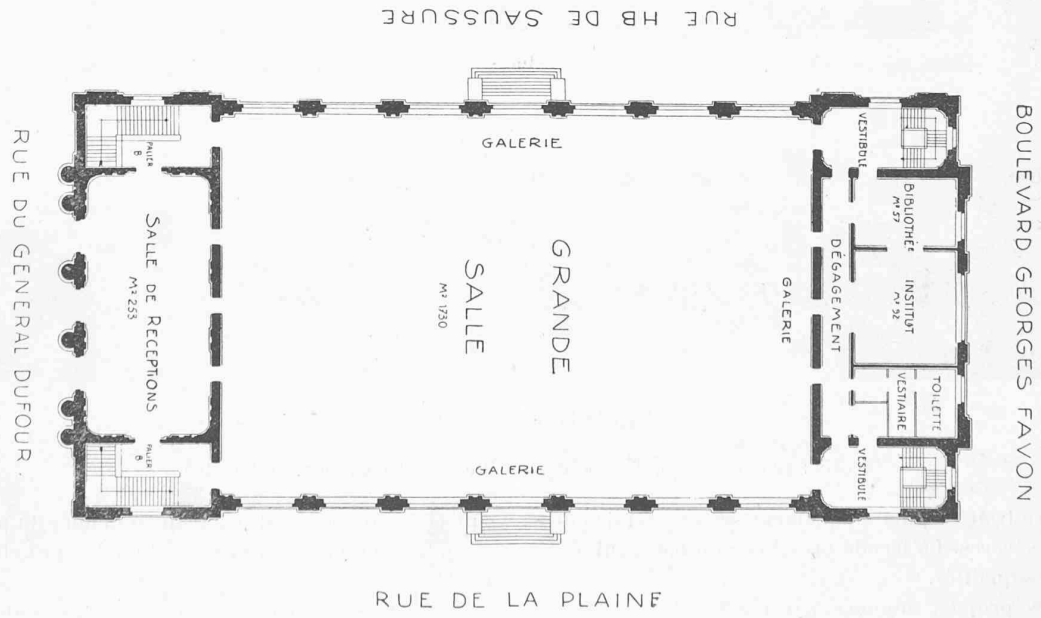

Plan de l'étage. — 1 : 600.

2e prix ex æquo : projet « Malgré tout », de M. Marc Camoletti, architecte, à Genève.

CONCOURS POUR LE BATIMENT ÉLECTORAL, A GENÈVE

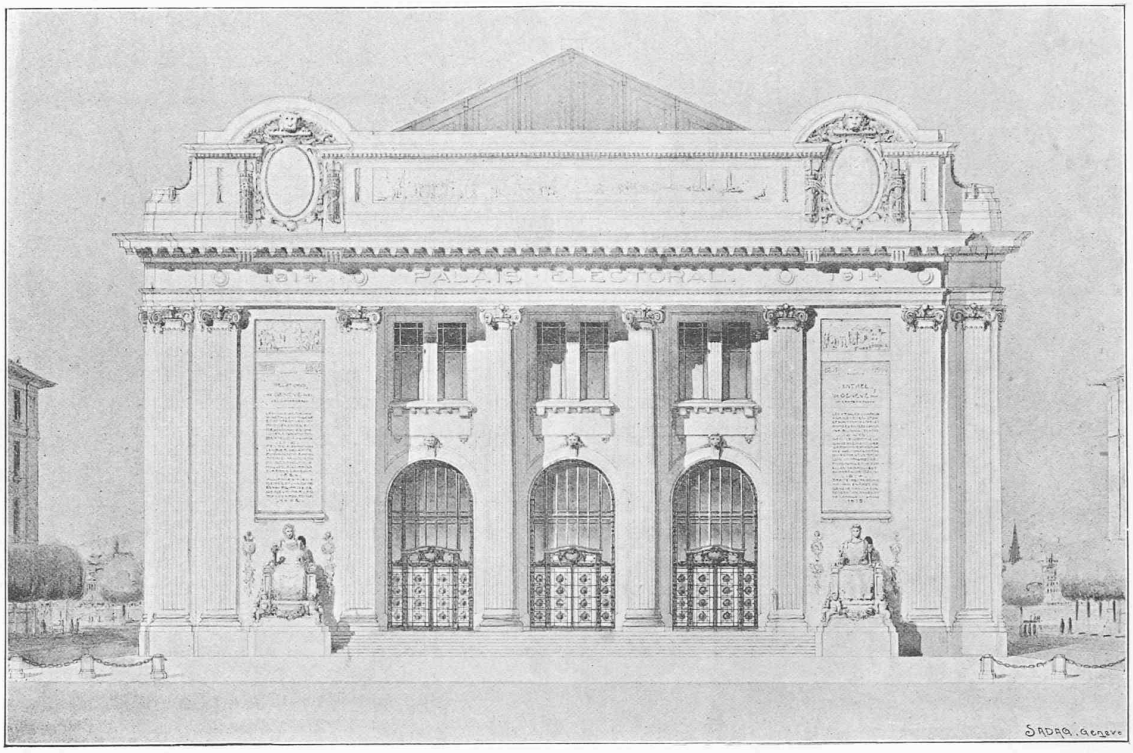

Façade principale. — 1 : 300.

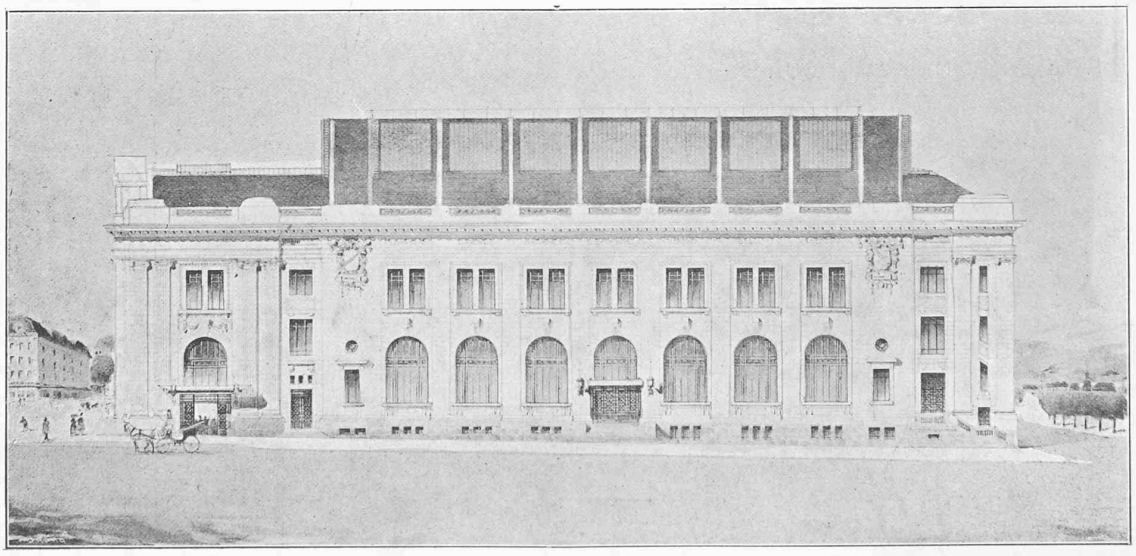

Façade latérale. — 1 : 600.

3e prix : projet « Fourmilière », de MM. Peloux et de Rham, architectes.

auraient dû être traitées plus simplement sans toutefois devenir tristes et sévères. La façade principale du bâtiment actuel possède ces qualités.

Le cube des projets, annoncé par leurs auteurs, varie entre 50 et 75 000 mètres cubes. En général, le prix du mètre indiqué par les concurrents est insuffisant.

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination des projets qui ne présentent pas les qualités architecturales suffisantes ou qui sont par trop en dehors du programme.

Ont été éliminés au premier tour les projets Nos: 4, 5, 7, 16, 22, 24, 27.

Le jury, tenant compte des travaux présentés, n'a éliminé au deuxième tour que les projets dont le caractère n'est pas approprié au quartier ou ceux qui ne répondent pas aux conditions du programme.

Ont été éliminés les Nos 1, 2, 3, 6, 10, 14, 18, 31.

CONCOURS POUR LE BATIMENT ÉLECTORAL, A GENÈVE

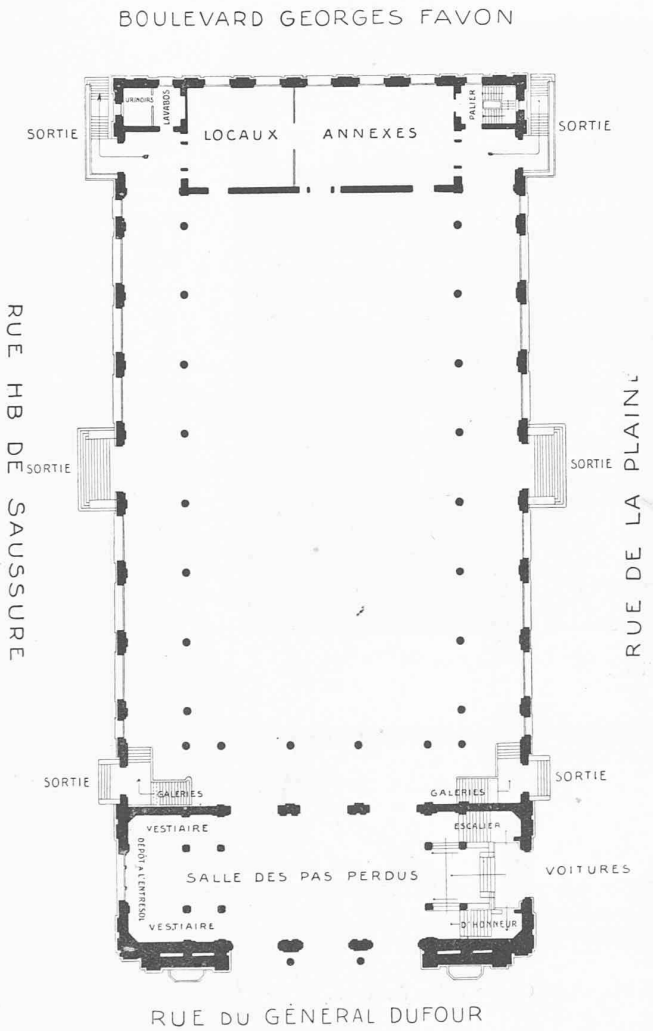

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.

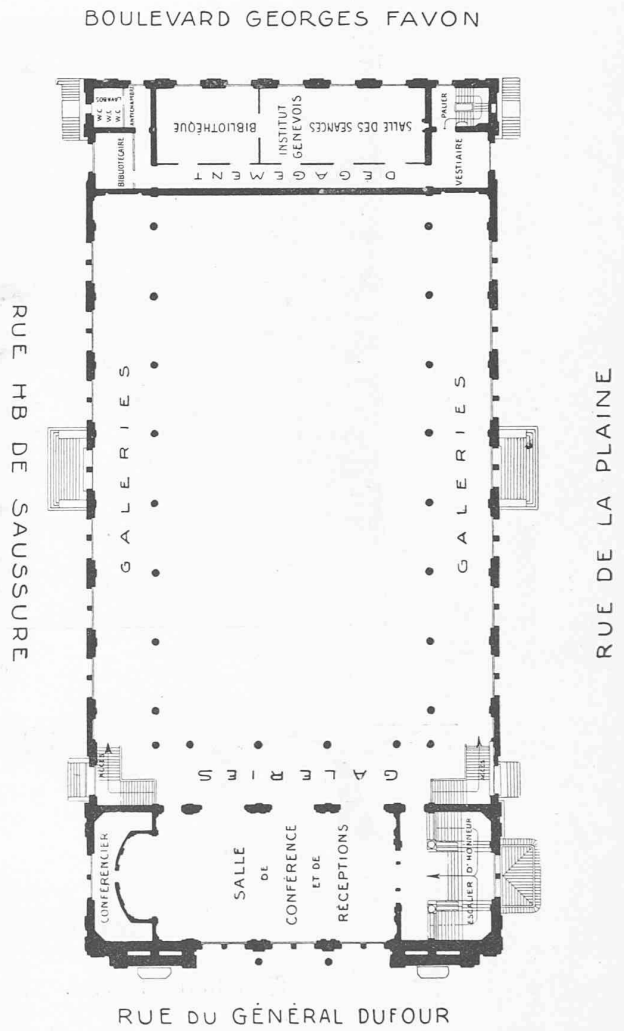

Plan de l'étage. — 1 : 600.

3e prix : projet « Fourmilière », de MM. Peloux et de Rham, architectes.

Au troisième tour, le jury a écarté surtout les projets présentant un caractère monumental non approprié à ce genre d'édifice et ceux qui ne sont pas restés dans les limites de surface à construire données au plan de situation.

Une critique motivée a été faite de chaque projet :

No 9. — La grande salle est trop encombrée de points d'appui inutiles. Les marches placées devant les entrées entre le vestibule et la grande salle sont dangereuses; même reproche est fait en ce qui concerne les entrées latérales.

Les dégagements des galeries sont tout à fait insuffisants; ils n'existent que du côté de la face principale. La réception des effets en rez-de-chaussée est mal placée et le vestiaire en sous-sol n'est pas pratique dans ces conditions. La façade principale est convenable, mais pas très appropriée à ce genre d'édifice; les faces latérales sont moins satisfaisantes, la toiture paraît un peu lourde. Le jury regrette que les plans ne soient pas en harmonie avec les façades.

No 11. — La surface de la grande salle se trouve malheureusement réduite pour trouver des promenoirs extérieurs inutiles et non demandés au programme. Les escaliers auraient pu être mieux compris, leur disposition rend l'entrée et la sortie des galeries difficiles et dangereuses en cas de panique. L'accès des salles du côté de la Plaine est trop compliqué, le vestiaire proposé en sous-sol n'est pas pratique. Les façades ne sont pas suffisamment étudiées, l'ordre du 1er étage ne paraît pas en proportion; les motifs de droite et de gauche sont hors d'échelle et leur place est critiquable.

No 13. — En général le plan est mauvais et manque d'étude. L'auteur n'a prévu des galeries qu'aux extrémités, lesquelles servent de dégagements aux salles du premier; les galeries sont reliées entre elles par des passages. On aurait préféré la disposition contraire, c'est-à-dire de vastes galeries latérales. Les façades sont banales et sans caractère.

No 23. — La grande salle est encombrée par des galeries et le vide réduit par des doublures inutiles. Les dégagements des galeries aboutissant dans la grande salle ne sont pas à recommander. Manque de concordance entre les plans et les coupes au sujet des escaliers. Les deux salles demandées au programme de 50 à 60 m. et de 90 à 100 m. n'existent pas.

CONCOURS POUR LE PONT DE LA LORRAINE, A BERNE

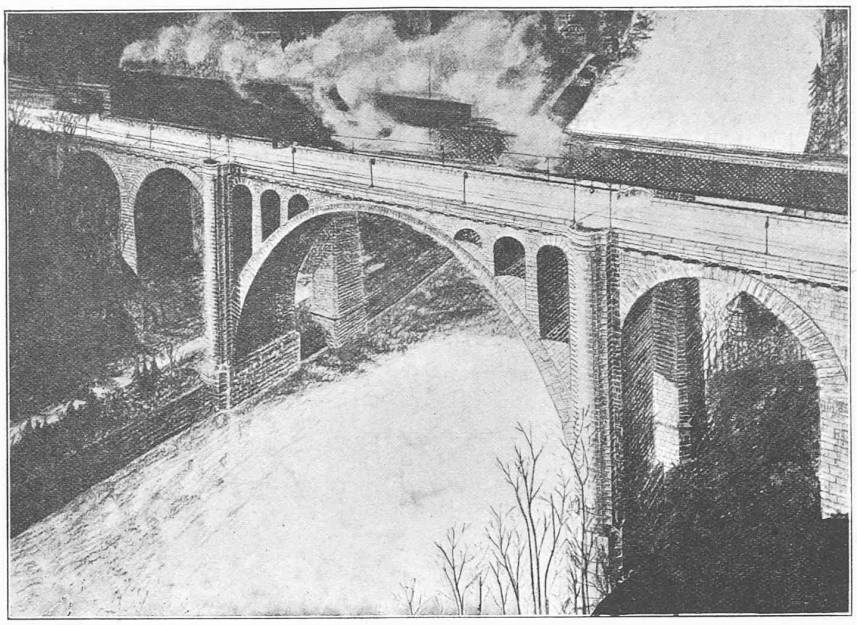

Perspective.

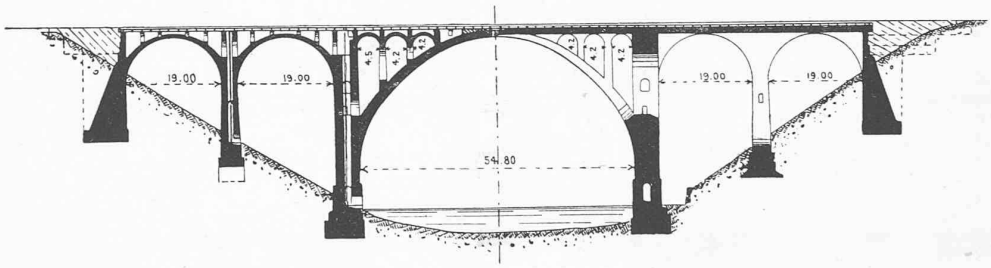

Coupe à travers les arcs. Coupe entre les arcs.

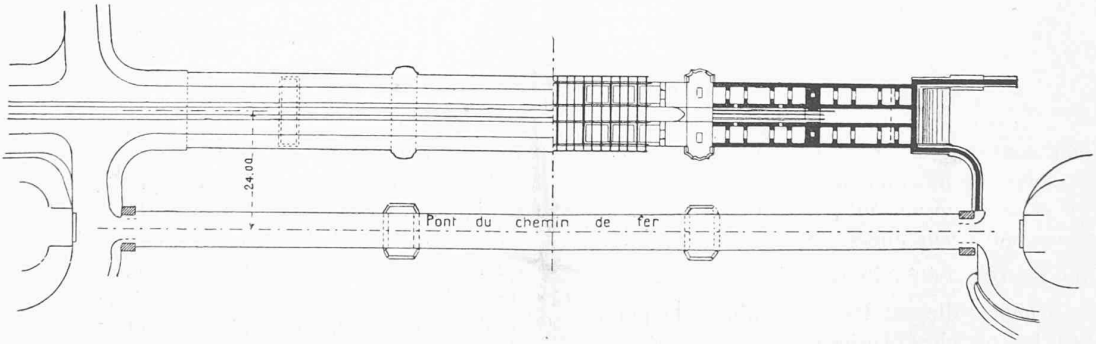

Plan.

2e prix ex æquo : projet « Wo Berge sich erheben », de MM. Schnyder, ingénieur et Brändli frères, architectes, à Burgdorf, avec la collaboration de MM. Meyer, ingénieur et Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne.

En général l'auteur ne s'est pas conformé au programme en ce qui concerne la distribution. La place prise par le porche d'entrée diminue d'autant la salle. Les W.-C. en sous-sol sont défectueux. Les façades ne sont pas dans le caractère sobre que l'on attendait ; le grand arc n'est pas en rapport avec le caractère de l'édifice.

N° 26. — La grande salle est d'un accès difficile depuis les faces latérales. Les marches placées dans le vestibule d'entrée pour accéder à la grande salle sont dangereuses. Le palier d'arrivée du grand escalier est trop étroit et les W.-C. situés entre la cage de l'escalier et les galeries ne sont pas à leur place. Vestiaires insuffisants malgré celui prévu à l'entresol et d'un accès peu facile. Les faces latérales ne contribueraient pas à l'embellissement du quartier. Le couronnement de la corniche de la face principale est mesquin. La toiture finissant en pointe et accusée dans la grande salle produirait un effet aussi désagréable à l'intérieur qu'à l'extérieur.

CONCOURS POUR LE PONT DE LA LORRAINE, A BERNE

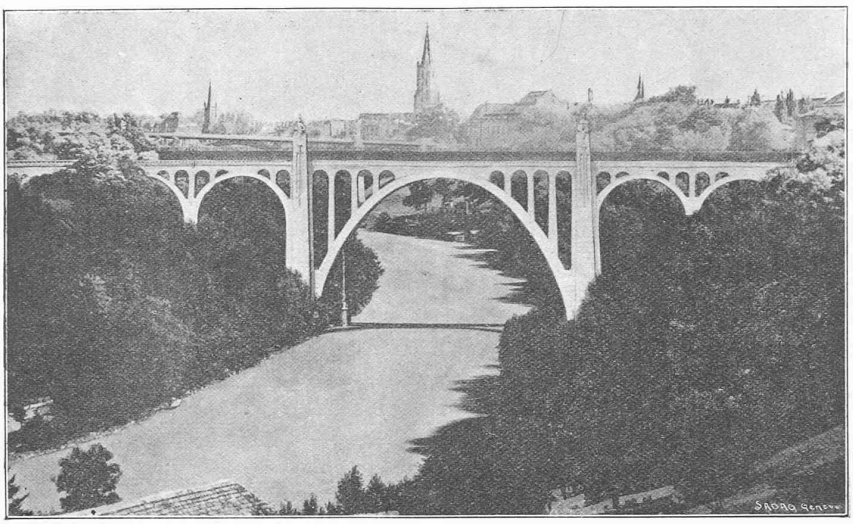

Perspective (variante).

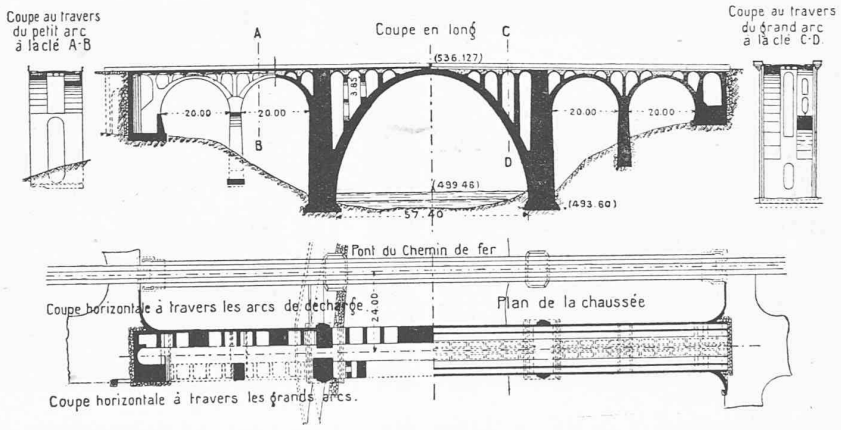

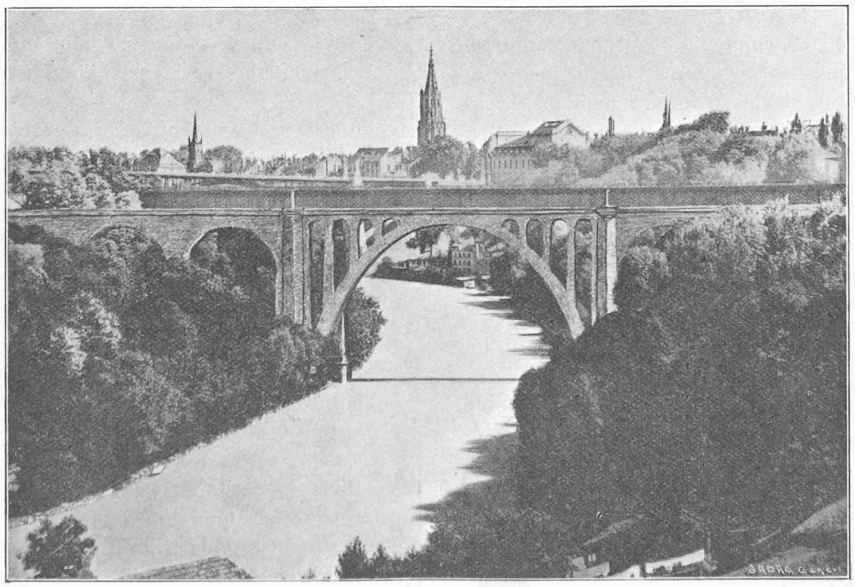

Perspective.

2e prix ex æquo : projet « Berner Mutz », de MM. Terner et Chopard, ingénieurs, à Zurich et Zollinger et Spengler, architectes, à Zurich.

CONCOURS POUR LE PONT DE LA LORRAINE, A BERNE

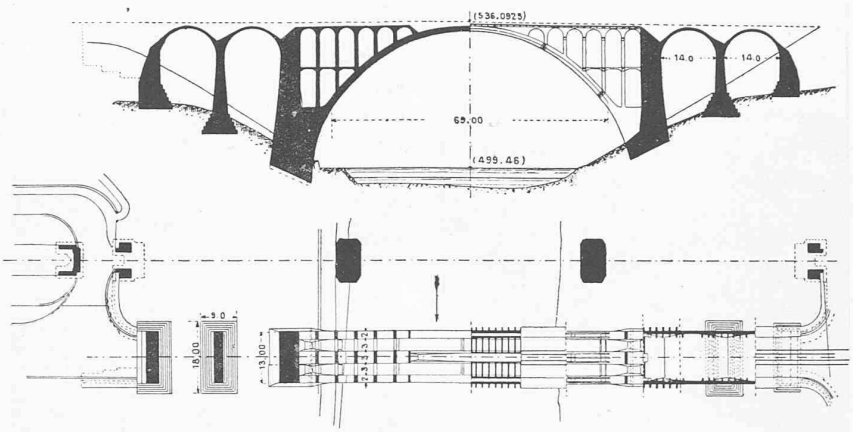

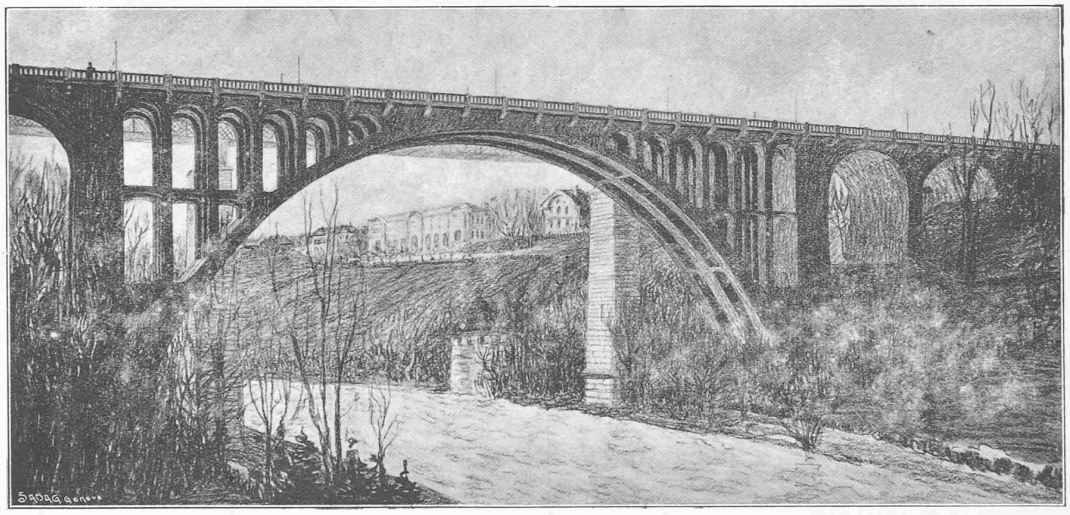

2e prix ex æquo : projet « Schützenmatte », de MM. de Vallière et Simon, ingénieurs, à Lausanne, Melan, professeur, à Prague et Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.

N° 29. — L'auteur de ce projet n'a pas tenu compte du programme. Des portiques sur les faces latérales empruntent la voie publique ; les galeries placées au-dessus de ces portiques augmentent la hauteur de ces bas-côtés et rétrécissent trop les rues. Trop de points d'appui dans le vestibule. Les W.-C. dans le vestibule d'entrée ne sont pas à leur place. Vestiaires en rez-de-chaussée insuffisants. Les proportions de la façade sont bonnes mais non en concordance avec le plan ; on n'a pas l'impression qu'une vaste salle se trouve derrière.

N° 30. — Les voûtes de la grande salle reposent sur des points d'appui trop faibles, ce qui produit un fâcheux effet.

Du côté de la Plaine, une salle demandée au programme sert de vestibule, ce qui est inadmissible. L'accès des galeries latérales est très critiquable. La façade principale est étriquée et petite d'allure, elle n'accuse pas suffisamment un édifice public. Faces latérales très médiocres.

N° 32. — La grande salle est réduite par des maçonneries inutiles, l'escalier encombre beaucoup trop le grand vestibule. La hauteur du dégagement entre le palier de l'escalier et le plafond est tout à fait insuffisante. Les façades ne donnent pas l'impression d'un édifice de ce genre. Les portes d'entrée comprises dans la hauteur du soubassement de la face principale ne sont pas d'une heureuse proportion.

* * *

Le jury, après le troisième tour d'élimination, s'est trouvé en présence de neuf projets portant les Nos suivants : 8, 12, 15, 17, 19, 20, 21, 25, 28.

Il a procédé à une étude approfondie de ces projets pour en établir le classement.

N° 8. — Plan bien compris. La salle est vaste mais il serait préférable de ne pas avoir de points d'appui sous les galeries. Les escaliers sont insuffisants pour desservir la salle de réception et peu pratiques surtout à l'arrivée. W.-C. et lavabos à l'usage des galeries et de la salle de réception, placés à l'arrivée des escaliers principaux, sont critiquables. Vestiaires bien compris. Façade principale monotone et sans intérêt ; le grand nu de la face ferait ressortir un balcon exagérément long. Les motifs d'angle sont très médiocres et auraient dus être étudiés à l'emplacement des petites fenêtres.

N° 12. — Grande salle encombrée par trop de points d'appui. Les marches placées dans le vestibule d'entrée devant les portes de la grande salle sont très dangereuses. La

disposition des escaliers ne donne pas un accès assez direct aux galeries. Un double vestibule perd énormément de place. Vestiaires bien disposés à l'entrée. Mauvais dégagement des galeries du côté de la Plaine. Les façades sont bien étudiées mais trop tristes et monotones.

N° 15. — Ce projet très bien étudié dépasse la mesure de ce qui était demandé. Le jury ne peut prendre en considération ce projet trop somptueux dont l'exécution serait onéreuse et ne remplirait pas le but. Les galeries à onze mètres de hauteur nécessitent un escalier à double révolution qui n'est pas à recommander. Une erreur capitale est d'avoir placé les salles demandées au premier étage, à une hauteur exagérée; cette critique s'applique également aux galeries. Les vestiaires sont mal placés et provoqueraient des encombrements. Le parti de mettre toutes les salles du premier à une grande hauteur a permis de traiter les façades avec un caractère monumental, qui n'est plus dans la note de l'édifice. Les faces latérales sont trop chargées.

N° 17. — Le plan est bon à l'exception des escaliers principaux qui ne sont pas assez étudiés et coupent les fenêtres. Au premier étage, cage d'escalier resserrée et mauvais accès à la salle de réceptions. L'auteur n'a pas prévu de W.-C. et de lavabos pour cette salle. Les vestiaires sont trop petits et mal placés. W.-C. du sous-sol à l'opposé de l'entrée principale. Les façades, principale et latérales, sont bonnes; la face postérieure est médiocre.

N° 19. — Le plan est excellent. La grande salle sans points d'appui offre le maximum de surface. Escaliers et vestiaires bien disposés. Bon accès à la salle de réceptions et dégagement facile des galeries. Par contre, le jury regrette que l'auteur n'ait pas présenté une façade mieux appropriée à ce genre d'édifice; les façades latérales sont médiocres.

N° 20. — Trop de points d'appui dans la grande salle. Il n'existe pas de dégagement aux galeries du côté de la Plaine; de plus les deux escaliers des galeries aboutissent à la sortie de la grande salle, disposition malheureuse qui couperait la circulation en cas d'encombrement. Les W.-C. n'existent pas au premier à l'usage de la salle de réceptions. La façade principale est bonne, mais les motifs de l'attique sont hors d'échelle. Les faces latérales manquent d'unité.

N° 21. — Grande salle trop encombrée par des points d'appui; le rang de doubles colonnes réduit considérablement le vide de cette salle. Même observation pour les galeries et de plus celles-ci ont des dégagements insuffisants. W.-C. et vestiaires fort mal placés dans les angles des galeries. Les escaliers principaux sont insuffisamment étudiés, leur départ est trop près des portes principales et leur cage trop resserrée. Bonnes façades mais portes trop petites; les colonnes encombrent les sorties du fait qu'on ne peut dégager derrière, celles-ci étant contre le nu de la façade.

A l'intérieur, cette ordonnance de colonnes impose un caractère riche et monumental qui ne convient pas à l'édifice.

N° 25. — Même défaut qu'au projet précédent, la salle est trop encombrée. Les grands escaliers avec rampes inégales ne sont pas à recommander et ferment beaucoup trop l'accès aux galeries et à la salle de réceptions. Les vestiaires sont trop fermés. Les marches coupant le vestibule de la grande salle sont dangereuses. Le même accès aux W.-C. et lavabos pour les deux sexes serait à modifier. Façade principale correcte mais trop sévère. Les portes sont trop petites et mesquines pour une aussi vaste salle. Le motif de sculpture du fronton est pauvre et les façades latérales monotones.

N° 28. — Bon plan. Salle sans points d'appui. Il est regrettable que les escaliers des galeries dégagent dans la salle, ce qui est un gros inconvénient. Bonne disposition du grand escalier et des salles de réception. W.-C. en sous-sol trop à l'écart, vestiaire bien à sa place. Les coupes indiquent une heureuse proportion de la grande salle et de la salle de réceptions. Les façades principale et latérales sont satisfaisantes.

* * *

Le jury ayant constaté qu'aucun des projets ne remplit toutes les conditions désirables, il a donné la préférence aux projets qui ont réservé la plus grande salle et sans encombrement de points d'appui, et les classe en premier rang.

Les neuf projets retenus au dernier examen sont classés dans l'ordre suivant :

1° 19. « La Tour de Genève » ; 2° 17. « Malgré tout » ; 3° 28. « Logique » ; 4° 20. « Fourmilière » ; 5° 21. « 1814 » ; 6° 8. « Luceat » ; 7° 12. « Citoyen » ; 8° 25. « Alkestis » ; 9e 15. « Temple d'Héraclée ».

Après une nouvelle comparaison des projets classés en tête, celui désigné 1er ne donnant pas sur tous les points entière satisfaction, le jury a décidé à l'unanimité qu'il ne serait pas attribué de premier prix et sont classés 2mes prix *ex æquo :*

« La Tour de Genève » et « Malgré tout » ; 3me « Logique » ; 4me « Fourmilière » ; 5me « 1814 » ; 6me « Luceat » ; 7me « Citoyen » ; 8me « Alkestis » ; 9me « Temple d'Héraclée ».

Le jury passe ensuite à l'ouverture des plis :

« La Tour de Genève » a pour auteurs MM. Garcin et Bizot, prime 2000 fr.

« Malgré tout » a pour auteur M. Marc Camoletti, prime 2000 fr.

« Logique » a pour auteur M. Marc Camoletti.

Suivant le règlement le même concurrent ne pouvant recevoir deux primes, l'auteur de ce projet reçoit une indemnité de 300 fr. et le projet suivant est passé 3me :

« Fourmilière » a pour auteurs MM. Peloux et de Rham, prime 1500 fr.

« 1814 » a pour auteurs MM. Guyonnet et Dumarest, prime 1200 fr.

« Luceat » a pour auteurs MM. Garcin et Bizot.

Dans le même cas que le projet « Logique », le projet suivant est passé 5me :

« Citoyen » a pour auteurs MM. Revillod et Turrettini avec collaboration de M. Torcapel, prime 1000 fr.

Mention aux projets : « Alkestis » et « Temple d'Héraclée ».

Le jury recommande au Conseil d'Etat, dans le cas où les auteurs des projets classés *ex æquo* ne parviendraient pas à s'entendre pour entreprendre la construction en collaboration, d'ouvrir un nouveau concours entre ces deux architectes seulement.

Genève, le 8 avril 1911.

Le rapporteur : L. Bovy. J. Perréard.

Le président du jury : V. Charbonnet. E. Jost. E. Prince.